

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026		
Date de convocation :		03 SEPTEMBRE 2026
Date d'affichage :		14 SEPTEMBRE 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		15
PRESENTS :		13
VOTANTS :		15

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :

MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – HERVAULT Olivier, Adjoints,
MM. ELIE Laëtitia – PILLET Frédéric – JAMIN Sandrine – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – BARAZER Nona – ROBERT Solène – SETAN Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme QUÉMARD Françoise a donné pouvoir à Mme GLAIS Marie-Thérèse.
M. LECHEVALIER Casimir a donné pouvoir à M. THOMAS Yvonnick.

Secrétaire de séance : Sandrine Jamin

DELIBERATION N° :	2026-59
-------------------	---------

OBJET DE LA DELIBERATION :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET INVESTISSEMENT – AJUSTEMENT DES CRÉDITS

Monsieur Michel DUAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au budget d'investissement afin de tenir compte des besoins liés aux opérations d'investissement en cours.

Ces ajustements consistent à redéployer une partie des crédits actuellement inscrits sur l'opération « Voirie » vers l'opération « Aménagement du bourg », sans modification de l'équilibre global de la section d'investissement.

- 1. Opération « Voirie »

Les crédits inscrits au compte 231 – Installations, matériel et outillage techniques s'élèvent actuellement à 230 000 €.

Il est proposé de diminuer ces crédits de 100 000 €.

Les crédits disponibles après modification s'élèveront ainsi à 130 000 €.

- 2. Opération « Aménagement du bourg »

Les crédits inscrits au compte 231 – Immobilisations corporelles en cours s'élèvent actuellement à 161 316 €.

Afin de renforcer les crédits disponibles pour les opérations d'aménagement du bourg, il est proposé d'augmenter ces crédits de 100 000 €.

Les crédits disponibles après modification s'élèveront ainsi à 261 316 €.

- Synthèse de la décision modificative

Budget / Opération	Compte	Crédits avant DM	Mouvement de crédits	Crédits après DM
Voirie	231 – Installations, matériel et outillage techniques	230 000 €	- 100 000 €	130 000 €
Aménagement du bourg	231 – Immobilisations corporelles en cours	161 316 €	+ 100 000 €	261 316 €
TOTAL			0 €	

Cette décision modificative est équilibrée en dépenses d'investissement, le redéploiement de crédits de 100 000 € entre les deux opérations n'entraînant aucune augmentation du montant total des crédits de la section d'investissement.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget d'investissement telle que présentée ci-dessus ;
- d'approuver le mouvement de crédits de 100 000 € de l'opération « Voirie » vers l'opération « Aménagement du bourg » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures budgétaires correspondantes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver la décision modificative n° 1 du budget d'investissement, conformément au tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

D'approuver la diminution de crédits de 100 000 € sur l'opération « Voirie », portant les crédits du compte 231 de 230 000 € à 130 000 €.

Article 3 :

D'approuver l'augmentation de crédits de 100 000 € sur l'opération « Aménagement du bourg », portant les crédits du compte 231 de 161 316 € à 261 316 €.

Article 4 :

De constater que la présente décision modificative est équilibrée à 0 €, les mouvements de crédits étant réalisés entre les deux opérations d'investissement.

Article 5 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables et budgétaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À MONTERFIL, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Michel DUAULT



Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le

ID : 035-213501877-20260910-202659-DE